

16 MAI 2018

ÉQUITÉ PARENTALE



PAPAS MODERNES

**TOUS
DEVANT
LE TRIBUNAL**

LES PHRASES QUE NOUS RÉPÉTONS LE PLUS SOUVENT

- « Si les lois avaient été fermement appliquées dès le début de votre histoire, tout ce que vous me décrivez ne serait jamais arrivé. Ce ne sont que des conséquences dû à une mauvaise gestion de la situation initiale. »
- « Au lieu de prévenir les problèmes et de les traiter à la source, nous ne faisons que de l'accompagnement de victime. Cela coûte énormément d'argent à la société et génère une quantité de souffrance considérable tant auprès des enfants que de leurs parents et de leur entourage. »
- « Les parents d'aujourd'hui ne se comportent pas comme le faisaient leurs ancêtres. Il faut que les tribunaux et les services sociaux appliquent ce qui est déjà présent dans la société civile. »
- « Énormément de pays au monde sont plus avancés que nous sur ce sujet : ils n'ont eu ni tremblement de terre, ni déluge, ni vague de suicide significative (bien au contraire). »

ENCHAÎNEMENT LOGIQUE : NOS DEMANDES

1. Pères et mères doivent être considérés de la même manière. Stop aux discriminations de genre.
2. Une demande de Résidence Alternée Égalitaire ne doit pas pouvoir être refusée sans raison majeure, justifiée, et clairement établie.
3. Il ne doit plus être possible de changer les adresses de résidence des enfants sans l'accord de tous les titulaires de l'autorité parentale.
4. Les atteintes à autorité parentale doivent être sanctionnées rapidement et fermement, et ce qu'elles soient exercées par des personnes physiques ou morales.
5. Les lois existantes doivent être appliquées, et il faut que tous les intervenants autour des conflits familiaux fassent correctement leur travail.
6. Nous demandons la fin du modèle commercial horrible des placements abusifs, et l'arrêt de toutes ces sources de revenus indécentes qui se sont greffées autour des conflits familiaux. Les économies effectuées pourraient d'ailleurs être redirigées vers les allocations familiales et donc les enfants.
7. La gestion des conflits familiaux doit être simplifiée, rendu plus efficace, et surtout gérée beaucoup plus rapidement qu'elle ne l'est.

Puisqu'il faut préciser ces revendications, voici une proposition d'argumentation :

1. La loi est la même pour tout le monde (article 1 de notre constitution), les discriminations de genre au sein de la justice familiale et des services sociaux sont donc totalement illégales.
2. L'intérêt supérieur de l'enfant est d'avoir accès à ses deux parents, et donc de permettre à ceux-ci d'exercer leur autorité parentale. Si un parent est apte à exercer ses droits parentaux, il n'y a aucune raison de l'empêcher de contribuer à l'éducation de ses enfants au moins autant que l'autre parent. Dans ce cadre, la seule question à se poser quand un parent a reconnu son enfant et qu'il exprime le souhait de pouvoir s'en occuper est : « ce parent est-il apte à exercer ses droits parentaux ? » Et donc en l'absence d'inaptitude clairement établie et prouvée, il ne devrait pas être possible de refuser une demande de Résidence Alternée Égalitaire à un titulaire de l'autorité parentale qui en exprime le désir. Bien sûr, il faut protéger les enfants d'un parent qui malheureusement se révélera dangereux pour eux et/ou qui se comporte mal à leur égard. Les lois existent d'ailleurs déjà à ce sujet, et il faut là aussi les appliquer. Mais il faut que ces éléments soient prouvés et établis. Séparer un enfant de l'un de ses parents sans raison valable est mauvais pour l'enfant, cela le perturbe et endommage sa construction d'être humain. Dans ce cas, l'avis de l'autre parent n'a absolument aucune importance : s'il estime que son ex conjoint n'est pas capable d'éduquer l'enfant commun, il fallait y penser avant, car quand on fait un enfant, il n'y a pas de bouton Reset. De plus les motivations de refus sont généralement mesquines ou vénales, et donc totalement en dehors du cadre de l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans les cas de conflit fort, il pourra être envisagé la présence d'une autorité tierce en charge de veiller au respect de l'intérêt de l'enfant en gérant la situation de conflit parentale tant qu'elle perdurera. Et si l'un des deux parents tente de saboter une Résidence Alternée en ne jouant pas le jeu, il prend le risque de perdre son droit de garde. Cette mesure simple calmera beaucoup de situations conflictuelles, forcera les parents à s'entendre, et cessera immédiatement de transformer les petits en enjeu, en source de revenu, et en instrument de vengeance.
3. Il arrive malheureusement lors des séparations conflictuelles que l'un des deux parents déménage loin du domicile conjugal en emportant les enfants. Il se peut même que l'autre parent le découvre à posteriori, n'en soit pas informé, et ignore durant longtemps où se trouvent les enfants du couple. Cette situation est totalement anormale et source de grande perturbation pour les enfants. En cas de désaccord entre les parents, ce n'est pas aux petits d'en subir les conséquences. Ils doivent garder l'accès à leur école, leurs amis, activités, animaux familiers etc pendant que les parents s'organisent pour gérer leur conflit et divergences. C'est donc aux parents de s'entendre et de prendre des domiciles à proximité de l'environnement de vie habituel de l'enfant. De plus ces Éloignements Géographiques Volontaires ont souvent pour but d'entretenir le conflit, de priver l'autre parent de ses droits parentaux, et d'empêcher la mise en place d'une résidence alternée. Il faut donc que ces pratiques cessent, et surtout qu'elles soient bloquées et empêchées extrêmement rapidement lorsqu'elles surviennent. De la même manière qu'il faut l'accord des deux parents pour emmener un enfant à l'étranger, nous demandons que l'accord des deux parents soit nécessaire pour changer celui-ci d'adresse administrative et d'établissement scolaire.
4. L'exclusion parentale est une maltraitance. Le fait de nuire de manière répétée à l'autorité parentale dans le but de dégrader la relation entre un parent et son enfant doit relever d'une condamnation pénale effective et prononcée extrêmement rapidement. Sont concernés aussi bien les parents dans les cas de séparations que les personnes de leurs entourages, mais également les services sociaux et autres associations qui interviennent parfois de leur propre chef et sans décision de justice. Certaines structures se substituent ainsi au système judiciaire, et certains membres des services sociaux ne respectent ni les lois ni les usages de leur profession. Or, l'autorité parentale est acquise de fait dès la reconnaissance de l'enfant, seul l'administration judiciaire a le droit de retirer cette l'autorité parentale, et ce uniquement de manière extrêmement motivée. Atteindre à l'autorité parentale sans décision de justice est une atteinte à l'intérêt supérieur de l'enfant, et donc une maltraitance à l'égard de celui-ci. Sont particulièrement visés les soustractions d'enfants, enlèvements parentaux, les Non Représentation d'Enfant, les Non Notification de Domicile, les blocages de communication, et autres atteintes à l'exercice de l'autorité parentale conjointe telle que définie par le code civil et pénal.

5. Les lois existantes ne sont pas appliquées. Il est courant que les forces de l'ordre refusent de prendre les plaintes dans le cadre des conflits familiaux, et celles-ci sont d'ailleurs quasiment systématiquement classées. Par exemple, les juges ne demandent jamais le retour à la maison des enfants qui sont partis quelques jours à peine avant la première audience au tribunal familial, et les exemples d'exclusions parentales sont légions (et malheureusement extrêmement peu sanctionnées). Il faut que la justice applique les décisions du législateur (et donc des représentants du peuple), rapidement, et ce sans discrimination de genre. Nous avons également besoin que ce qui pourrait être automatisé le soit, afin de décharger les tribunaux de ce qui ne devrait pas être de leur ressort ou de ce qui est facilement gérable d'une manière administrative.
6. Il est totalement anormal que les conflits familiaux soient sources de revenus pour autant d'intervenants et de structures. Un conflit familial est malheureusement aujourd'hui pour beaucoup de monde synonyme de faillite personnelle, de soucis professionnels, de problèmes de santé, et du suivi d'un long chemin de croix jusqu'à la majorité des enfants (voire au-delà). Un grand nombre d'organisations se sont greffées sur les procédures de divorces et d'assistances éducatives, et les modèles commerciaux prennent parfois le pas sur l'intérêt des enfants ou l'efficacité de la gestion des dossiers. C'est inadmissible, indécent, et il faut que cela cesse.
7. Il n'est pas possible de prononcer des ordonnances faisant allusion à « l'intérêt supérieur de l'enfant » quand le système judiciaire est incapable d'effectuer plus d'une procédure par an et par dossier (et encore). Doit-on vraiment monopoliser des Bac +12 pour gérer des histoires de couches culottes ou de pension alimentaire dont les taux ont déjà été établis sur des grilles par le législateur ? Un divorce est aujourd'hui un acte administratif extrêmement banal : les tribunaux doivent-ils vraiment gérer ce qui n'est ni conflictuel, ni en contradiction avec la loi ? Dans un service public censé veiller au bien-être du citoyen, pourquoi faut-il obligatoirement utiliser un intermédiaire (avocat) qui, pour certains, soit présentera des factures à 4 chiffres, soit se désintéressera du dossier et le laissera dormir dans un coin ? Pourquoi une si grande quantité d'expertises sont approximatives, et donc d'un intérêt très limité ? Ne pourrait-on pas simplifier un petit peu tout ça, faire redescendre au niveau administratif ce qui pourrait l'être, automatiser ce qui est automatisable, enlever les intérêts financiers de ce domaine, ramener ordre, sérénité et performance dans ce secteur, et donc effectuer des économies très substantielles sur les frais de fonctionnement et de gestion de tout ce qui est aujourd'hui très surchargé et assez peu efficace ? Une partie des économies réalisées pourraient d'ailleurs être réattribuée aux parents souhaitant pouvoir se consacrer un peu plus à leurs enfants.

STATISTIQUES

- 7 enfants sur 10 vivent uniquement chez leur mère.
- En cas de situation de désaccord, les pères ont seulement 7 % des droits de garde (et cela comprend les adolescents qui imposent leur volonté, ainsi que les cas où la mère est reconnue inapte). Nous sommes très loin d'un 50/50 voire même d'un 40/60.
- Les demandes de résidences alternées (R.A.) sont souvent refusées en cas de conflit parental, ce qui pousse à des comportements pervers du type entretien volontaire du conflit.
- 40 % des enfants de moins de 25 ans issus d'une union rompue ne voient leur père que rarement ou jamais (contre 15 % leur mère). Et au final une partie considérable des papas perdent le lien avec leurs enfants après leur séparation...
- Chaque année, 1300 pères se suicident parce que leur demande légitime d'une relation suivie et pérenne avec leur enfant leur a été refusée. Ce chiffre ne concerne que les suicides clairement motivés et sont donc sous évalués. Nous pensons que beaucoup de parent aux prises avec la justice familiale en souffrent énormément, ce qui les pousse parfois à faire de très grosses bêtises.
- Les avocats, experts et autres organismes de placement retirent des bénéfices considérables des divorces et conflits familiaux. Leur intérêt ne se situe pas dans la gestion et l'apaisement du conflit, mais dans la vente de procédures, d'expertises et d'interventions allant vers le placement d'enfants.
- À ce propos, plus de 50 % des placements d'enfants ne sont pas motivés, et effectués sans rechercher une alternative qui aurait été possible. Ils sont donc abusifs. Un enfant placé rapporte plusieurs centaines d'euros par jours à l'organisme qui gère ce placement.

QUESTIONS / RÉPONSES

1. « **Pourquoi Papas Modernes ?** » : Nous vivons une translation des espaces dans l'équilibre Homme/Femme. L'avancée de la place du père dans la famille est à comparer avec la progression des femmes dans le monde du travail depuis 50 ans. Les positions diverses s'équilibrent et nous avançons vers l'équité. Les gens disent que nous avançons lentement dans cette direction, mais en 50 ans les évolutions ont été phénoménales ! C'est une bonne chose, mais il est normal que ces glissements provoquent des frictions. Il s'agit d'une lutte sociétale de conquête, et il faut qu'elle se fasse à l'initiative des hommes. Nous sommes des parents contemporains, et il faut que les institutions reflètent ces nouveaux équilibres déjà présents dans la société.
2. « **Votre mouvement est sexiste !** » : Toutes nos demandes sont applicables aux deux parents sans distinctions. Nous souhaitons faire pencher les décisions de justice vers la parité, sans réclamer un avantage quelconque. D'ailleurs nous le disons carrément : amendons l'article 1 de la constitution afin de définitivement bannir les DISCRIMINATIONS DE GENRE. Il est temps de franchir ce cap, faisons-le tous ensemble !
3. « **Vous voulez prendre quelque chose aux mamans** » : Non ! En allant ensemble vers l'égalité et l'équité parentale, nous avançons simultanément vers l'équité professionnelle, politique etc. De par la recomposition des familles, en changeant de conjoint, celles-ci sont de plus en plus sensibilisées aux problèmes vécus par les papas qu'elles rencontrent. C'est justement l'accroissement de la recomposition et la transformation du modèle familial qui entraîne la prise de conscience, et donc la réaction des mamans de France, qui comprennent de plus en plus la nécessité de réussir à trouver un moyen afin que l'enfant continue à avoir accès à ses deux composantes éducatives. Quel parent peut se satisfaire de voir ses petits transformés en prise de guerre, source de revenus et instrument de vengeance ? Parents, il faut trouver une solution pour que l'on puisse continuer d'éduquer nos enfants ensemble, même quand l'on se sépare et que l'on ne s'aime plus ! Nous pensons que ce basculement arrive. Ce sont les mamans qui nous sauverons. Plusieurs d'entre elles sont organisatrices de points de manifestations aujourd'hui !
4. « **Le problème n'existe pas, la majorité des cas se passent très bien. Vous inventez.** » : Bien sur ! D'ailleurs vous voyez on est tous venu se montrer ici pour le plaisir, on avait rien d'autre à faire. Il est évident que le problème se situe surtout dans les situations conflictuelles, et les statistiques en ce domaine sont totalement catastrophiques. L'on ne peut pas ignorer les victimes et les injustices qui existent sous prétexte que d'autres se portent bien et gèrent mieux leur séparation.
5. « **Vous mettez tous les intervenants dans le même panier !** » : Nous sommes persuadés que l'extrême majorité des juges, experts, etc sont intimement convaincus d'œuvrer pour le bien commun. Néanmoins, un nombre croissant d'entre eux ressent de plus en plus la contradiction entre la progression de l'égalité Femme/Homme dans la société, et le type de décisions qu'ils sont amenés à prendre tous les jours dans leur travail. Malheureusement, les habitudes ont la vie dure, et la surcharge des institutions n'aide pas. Mais n'acceptons pas cela, et changeons ensemble !
6. « **Les statistiques montrent que les pères demandent peu la garde et la Résidence Alternée** » : Certes, mais généralement c'est parce qu'ils savent qu'ils n'ont aucune chance de l'avoir. Dire que cette situation satisfait les papas aujourd'hui, c'est comme dire que les femmes sont contentes de gagner moins que les hommes car elles acceptent de signer les contrats de travail. Si elles signent, c'est bien qu'elles sont d'accord, non ? Et bien pour les demandes de garde ou de Résidences Alternées que les pères renoncent à effectuer, c'est pareil. CQFD !